

Intervention de Fabien Didier YENE

Mineurs migrants, quelle compréhension, quelles perspectives d'action ?

Quand on parle de mineurs migrants non accompagnés, il me semble que c'est très important de savoir exactement de quelle catégorie de migrants on parle. D'après les conventions internationales, est considérée comme mineure, toute personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans. C'est la même définition que nous donne le dictionnaire Larousse. Dans le cadre de la migration, l'âge minimal à partir duquel les enfants sont amenés à quitter leur pays est généralement de 15 ans. Il convient donc de dire que parler de « mineurs non accompagnés », c'est traiter la question de ces jeunes entre 15 et 18 ans, qui se retrouvent seuls, sur les routes migratoires.

On considère qu'environ un migrant sur 5 au Maroc est mineur. Ces enfants suivent les mêmes circuits que les adultes et il est important de comprendre qu'eux-mêmes ne se considèrent pas comme mineurs. En raison de leurs conditions de vie difficiles, ces enfants ont « grandi trop vite », ont dû assumer très tôt de nombreuses responsabilités malgré leur jeune âge et se battre pour survivre. Personnellement, ils ne se perçoivent donc pas comme des enfants. Comme le précise l'étude qualitative du CISS menée en juin 2011 à Rabat sur les mineurs non accompagnés : « Le statut de mineurs n'est pas quelque chose d'autonome, mais il dépend du contexte et des expériences acquises. Le critère du terme mineur revient au fait qu'on le considère plus objectif vu que reconduit à des données anagraphiques. Le mot enfant, au contraire, contient en soi une valeur subjective qui peut être utilisée soit par le mineur (en tant que demandeur de subsides dans une logique assistancialiste), soit par les responsables des projets d'appuis aux mineurs migrants. On utilise le terme adulte comme un outil pour comprendre la perception du soi des mineurs en soulignant sa propre prise de conscience ».

Ici, mon intervention se penchera sur le cas des mineurs subsahariens non accompagnés, vivant ou transitant par le Maghreb et en particulier au Maroc. Au Maghreb, depuis l'an 2000, la présence des migrants subsahariens s'est grandement accentuée :

- *Pour certains, le Maroc est un pays de transit au regard de la loi 02/03/ votée en 2003 : le Maroc a adopté une législation fortement répressive aux vues de laquelle le séjour irrégulier dans le royaume est considéré comme un délit et les migrants subsahariens sont perçus comme des criminels susceptibles de troubler l'ordre public.*
- *Pour d'autres, le Maroc est passé d'un pays de transit à un pays d'accueil. Ils essayent tant bien que mal de réorganiser leur vie dans les grandes métropoles mais sont confrontés à l'inertie des politiques migratoires que dicte l'UE aux pays du Maghreb. Les migrants sont donc appelés à demeurer d'éternels sans papiers au Maroc.*

En ce qui concerne les mineurs non-accompagnés qui nous occupent aujourd'hui, il faut savoir qu'ils font aussi partie de ces deux groupes. Depuis 2005, les organisations comme Caritas Maroc ou le CISS ont mené des études sur la situation des mineurs non accompagnés au Maroc : elles montrent que ces mineurs viennent majoritairement des pays en guerre ou instables politiquement, comme le Congo Kinshasa, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Guinée, etc. Ceux qui viennent de pays plus stables tels le Nigeria ou le Cameroun, évoquent les raisons économiques comme principale cause d'émigration.

Concernant les mineurs subsahariens, je me permettrai de répondre à la première question qui se pose : celle de savoir pourquoi ces enfants partent-ils ? En tant que mineurs, ils devraient être sous la protection et la responsabilité de leurs parents. Ou, s'ils sont sans famille, ils sont dans certains pays reçus et suivis par des associations et organismes accrédités qui leur garantissent une scolarisation et une socialisation normale. S'ils partent, c'est souvent pour retrouver un membre de leur famille à l'étranger, dans l'espoir d'avoir une vie meilleure. Et s'ils sont seuls sur la route migratoire, en réalité, ils bénéficient de certains soutiens, provenant de migrants originaires du même pays ou de parents proches ou éloignés déjà installés dans le pays visé.

Au contraire, les jeunes partis de pays en guerre se retrouvent généralement seuls sur la route comme dans le pays d'élection. N'ayant plus de traces de leurs familles, ils se retrouvent sans distinction avec les migrants adultes. C'est pour eux une situation très difficile à vivre qui s'ajoute au traumatisme de la guerre et de la mort de leur famille.

Sur la route, des migrants adultes proposent généralement leur « protection » à ces enfants. Mais ces soi-disant bienfaiteurs sont en réalité des opportunistes qui exploitent les mineurs. Par exemple, en proposant de négocier pour lui le prix du voyage avec les passeurs, le protecteur en profite souvent pour arnaquer le jeune. Il arrive aussi qu'il s'accapare l'argent gagné en chemin par les enfants (forcés à faire de petits boulots ou de petits commerces pour payer le voyage) ou l'abandonne en chemin. Dans certains convois de passage, les mineurs sont carrément utilisés comme boucliers humains, que ça soit par les migrants ou par les passeurs (la police hésitant davantage à s'en prendre aux enfants).

En conséquence, les mineurs non accompagnés vivent donc une dans une grande précarité et souffrent de nombreuses discriminations. Pour eux, la route est encore plus dure que pour les autres catégories de migrants, car partout on exploite leur jeunesse et leur naïveté. Les violences sont quotidiennes. Si les femmes sont particulièrement fragiles en migration, les enfants le sont deux fois plus.

Une fois arrivés au Maroc, ces mineurs ne bénéficient d'aucune aide spécifique. La majorité d'entre eux vit avec les adultes dans leurs communautés d'origine, et subissent les mêmes difficultés que les autres migrants subsahariens. Rappelons que « la communauté se révèle le plus souvent être un espace d'aide et d'appui mais, en même temps, elle définit les limites de l'insertion sociale. En fait, la grande partie de mineurs, sauf exceptions, n'ont pas d'amitiés parmi les marocains du même âge mais partagent leurs expériences avec des gamins sub-sahariens. Dans leurs discours on peut trouver deux types de motivations à cette intégration manquée: d'un côté on a le refus des subsahariens de se mêler avec les marocains et de l'autre côté la dénonciation des provocations subies. Le facteur unifiant les deux réponses c'est la sensation d'être victime de racisme, (...) qui se manifeste à travers des provocations, regards et commentaires dans la rue. (Une) discrimination (dont) les mineurs subsahariens souffrent quotidiennement. Au problème du racisme s'ajoute aussi la question de la sécurité des mineurs subsahariens. Si ils ont déclaré considérer le Maroc plus sûr que leur pays d'origine, surtout dans les cas où il y a des situations de conflits armés, presque tous les interviewés ont été agressés et se sont fait voler de l'argent et des portables. Le témoignage de Kouadjo (ivoirien de 16 ans) nous permet de mieux comprendre les termes de la question:

CH : Quel message peux-tu lancer pour la situation des mineurs ici ?

MI : Je commence par parler de notre sécurité, il est bien vrai que le HCR nous donne un peu d'assistance, mais vraiment nous ne sommes pas en sécurité, par exemple, j'ai arrêté un jeune marocain qui avait volé mon portable, je suis allé à la police, le commissaire m'a demandé de régler le problème à l'amiable, hors quand nous sommes sorti du commissariat, je n'ai plus vu ce gars, je suis aller revoir la police qui ne voulaient rien entendre, je suis ensuite aller voir le HCR qui n'a rien fait, mais au contraire m'ont dis que je pouvais acheter un autre portable, mettez vous un peu à ma place sans argent. Le problème du HCR c'est de nous donner l'assistance et c'est tout, ce n'est pas suffisamment pour nous. » (cf. rapport du CISS précité »

S'il est réfugié, le mineur migrant peut bénéficier d'une aide du HCR, de Caritas ou de la Fondation Orient-Occident notamment à la scolarisation. L'opportunité d'accéder à des cours de remise à niveau et de langue, est l'un des aspects le plus valorisé par les mineurs. Ils ont tous démontrés l'envie d'étudier, en soulignant que l'accès à des cours est une des notes plus positives de leur séjour au Maroc. Mais il est dommage que ces cours occupent seulement deux jours par semaine, et qu'ils ne donnent pas d'outils permettant d'aider le jeune à s'intégrer dans le contexte marocain. Les cours suivis n'arrivent donc pas vraiment à être fonctionnels et à permettre une insertion sociale concrète, y compris dans le monde du travail. Pas d'embauche possible, même avec un bon niveau d'arabe, pour les jeunes ayant suivis ces cours.

En conséquence, les perspectives d'avenir ne sont pas optimistes pour ces jeunes. D'autant que, comme chacun sait, tout se joue dans l'enfance... Comment faire pour que ces jeunes dont l'enfance a été volée ne deviennent pas des adultes en souffrance et potentiellement dangereux pour eux-mêmes comme pour autrui ?

Fabien Didier YENE

yenefabien@yahoo.fr

0033616636732